



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975	1.3.2009	1.7.1975

1. Dénomination de la fonction <b>Gardien de fourrière-gardienne de fourrière</b>	Code fonction 6.24.002
--	---------------------------

2. But de la fonction

Assurer la garde et les soins aux animaux recueillis ou capturés. Effectuer les démarches nécessaires afin de retrouver les propriétaires des animaux ou, à défaut, des personnes pouvant assurer leur garde. Si nécessaire, procéder à la régularisation de la situation des animaux (médaille, puce, vaccins).

3. Description de la fonction

Dans le cadre de son activité, le-la titulaire :

- accueille ou capture les animaux errants, les garde durant le délai réglementaire puis les remet à la société protectrice des animaux;
- accueille ou capture des chiens de séquestre pendant la durée nécessaire à l'enquête;
- procède aux recherches nécessaires afin de retrouver les propriétaires des animaux ou, à défaut, des proches pouvant assurer leur garde;
- achète, prépare la nourriture et la distribue aux animaux selon les normes de l'office vétérinaire cantonal;
- effectue les différents contrôles (vaccin, puce, médaille, etc.) et perçoit les frais y relatifs;
- perçoit des taxes de gardiennage des animaux récupérés par leur propriétaire;
- procède au ramassage, sur le territoire cantonal, des cadavres des petits animaux, auprès des particuliers, des cabinets vétérinaires et sur la voie publique;
- participe, en cas d'épizootie, au travail des équipes de l'office vétérinaire cantonal;
- entretient et nettoie la fourrière, les locaux du laboratoire, la salle d'autopsie, la vaisselle et les instruments ainsi que le terrain entourant la fourrière;
- assure les contacts nécessaires à l'accomplissement de sa fonction;
- informe le public en matière de détention d'animaux;
- effectue des enquêtes sur demandes de l'office vétérinaire cantonal.

4. Exigences de la fonction

CFC de gardien-gardienne d'animaux, complété par 3 ans d'expérience professionnelle.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	D	F	C	E	Cl. max. 10
Points	18	11	31	11	25	Total 96